

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ D'INSTALLATION GAZ

Articles GZ1 à GZ15 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION GAZ

Identification de l'établissement :

N° : Rue :

Code Postal : Ville :

Type(s) et catégorie de l'établissement :

N° PDL :

IDENTIFICATION ET COORDONNÉES DE L'INSTALLATEUR

MODE D'ALIMENTATION EN GAZ ET NATURE DES TRAVAUX

Nature du gaz : Pression :

Nature des travaux : ☐ Réalisation d'une installation neuve / ☐ Modification ou complément d'installation

Origine/extrémité du tronçon	Canalisation				Appareils		
	Nature	L	Ø	Mode d'assemblage	Local	Nature	Puissance

Je certifie que l'installation décrite ci-dessus, réalisée par mes soins, a été exécutée conformément aux dispositions du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980 modifié) et aux prescriptions particulières du permis de construire.

Je certifie que les essais prévus au paragraphe 1 de l'article GZ13 ont été effectués le..... et que les résultats sont satisfaisants.

Fait le à

Signature et/ou cachet de l'installateur.

DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE L'ÉTABLISSEMENT OU DE SON REPRÉSENTANT

Je soussigné(e), (nom et fonction dans l'établissement)....., déclare avoir assisté le à la mise à disposition du gaz de l'installation après m'être assuré(e) de la fermeture des organes de coupure d'appareil (OCA).

Conformément au paragraphe 4 de l'article GZ13 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, l'utilisation du gaz ne peut intervenir qu'après vérification de l'installation, par une personne ou un organisme agréé.

Fait le à

Note : certificat à établir en 2 exemplaires

- 1 pour le distributeur

- 1 pour le registre de sécurité de l'établissement

Signature et/ou cachet du responsable.

VÉRIFICATION DE L'INSTALLATION (paragraphe 4 de l'article GZ13)

Nom de la personne ou de l'organisme agréé :

N° du RVRAT.....

Fait le à

Note : à ne renseigner par l'organisme agréé qu'en cas d'absence de non-conformités substantielles aux exigences réglementaires.

Signature et/ou cachet de l'organisme.